Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Secrétariat général **Délégation à la mobilité et aux carrières** **78, rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de mobilité** **SG/DMC/2019-305** **17/04/2019**

Date de mise en application : 17/04/2019
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 16/05/2019
Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 1

Objet : Vacance de l'emploi de secrétaire général de l'école nationale supérieure de paysage de Versailles

Avis de vacance de l’emploi de secrétaire général de l’Ecole nationale supérieure de paysage de Versailles

JORF n°0091 du 17 avril 2019

L’emploi de secrétaire général de l’Ecole nationale supérieure de paysage de Versailles (ENSP) sera prochainement vacant.

Cet établissement public national à caractère administratif de l’enseignement supérieur agricole, placé sous la tutelle du ministre chargé de l’agriculture, a pour missions principales de dispenser des formations supérieures dans les domaines du paysage et des jardins. L’école est également responsable de la conservation du Potager du Roi et de ses bâtiments historiques, de ses productions fruitières, potagères et ornementales ainsi que de leur commercialisation, de la mise en valeur scientifique et culturelle de ce lieu et de l’accueil des publics.

Le secrétaire général exerce sa mission sous l’autorité du directeur général dont il reçoit une large délégation. Il est membre de l’équipe de direction en sa qualité de responsable des services support et participe à toutes les instances de l’établissement en tant que de besoin. Il est chargé de l’administration et de la gestion de l’établissement. A ce titre, il participe à l’élaboration et à la mise en œuvre de la politique de l’établissement, veille à son application opérationnelle et exerce une fonction de conseil auprès du directeur général.

Le secrétaire général a la responsabilité des services généraux et administratifs qu’il dirige, coordonne et fait évoluer.

Les candidates et candidats devront posséder de solides compétences managériales et juridiques. Ils connaîtront les règles de la gestion financière et comptable publique appliquées à un établissement public à caractère administratif de l’enseignement supérieur.

Les intéressés doivent remplir les conditions fixées par le décret n° 96-1062 du 5 décembre 1996 modifié relatif aux conditions de nomination et d’avancement dans l’emploi de secrétaire général d’établissement d’enseignement supérieur agricole et vétérinaire.

Tous renseignements sur cet emploi peuvent être obtenus auprès de M. Vincent Piveteau, directeur de l’ENSP, (tél. : 01-39-24-62-02), mél : v.piveteau@ecole-paysage.fr.

Les dossiers de candidature, composés d’une lettre de motivation, d’un curriculum vitae détaillé, d’un état des services et de l’avis du supérieur hiérarchique sont à adresser à la secrétaire générale du ministère de l’agriculture et de l’alimentation, 78, rue de Varenne, 75349 Paris Cedex 07 SP, avec copie au bureau de la gestion des personnels de catégorie A et sous statuts d’emploi à l’adresse : monique.bricage@agriculture.gouv.fr, tél. : 01-49-55-42-16, dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis au Journal officiel de la République française.